

les députés n'ont pas le droit de gaspiller l'argent que le peuple leur confie, pour satisfaire leur propre vanité. C'est dans un tout autre but que le gouvernement frappe les contribuables d'impôts de plus en plus lourds. Ces sommes sont destinées à l'amélioration intellectuelle ou matérielle des habitants de la Province; et assurément l'on n'osera pas dire que le *Miroir* doit améliorer la moindre intelligence. Quant à la partie matérielle, c'est autre chose. Le peuple paiera, il est vrai, sans rien obtenir en échange; mais, en revanche, un imprimeur et quelques rapporteurs feront d'excellentes affaires.

Si nous semblons prendre feu à propos de cette bagatelle de vingt mille piastres, c'est que cette déposition inutile est la première dont il ait été question dans ce parlement; et l'on sait qu'il n'y a que le premier pas qui coûte. Une fois l'écluse ouverte aux sacs de mille piastres, les caisses remplies de millions trouvent bien le moyen de passer. Déjà, nous avons remarqué dans les avis de motions quelques tendances à jeter l'argent à pleines mains, cette année comme les sessions précédentes.

Mais, à chaque nouvelle occasion, sans vous laisser décourager par l'inutilité de nos paroles, nous nous élèverons contre ces folles allocations des fonds publics et, s'il arrive enfin que dans une division où les voix seront égales de part et d'autre, un député, dans l'esprit duquel nous aurons porté la conviction, empêche par son vote une dépense inutile d'un millier de louis, nous croirons avoir fait plus, en réalité, pour le bien-être du peuple canadien, que plusieurs d'entre les représentants dont les discours noirciront, à grands frais, *the Mirror of Parliament*.

VIe. PARLEMENT PROVINCIAL.

{ 13e séance, lundi,
15 mars, 1858.

[Suite.]

L'hon. Procureur Macdonald—propose la nomination d'un comité de 13 membres, chargé de nommer les comités permanents et composé de MM. Cartier, Brown, Carling, J. G. Macdonald, Morrison, Laberge, Dorion, Buchanan, Lemieux, Ferrer, Chapais, Simard et le Procureur-Général Macdonald.

M. Brown—fait remarquer que ce comité se composerait de neuf membres ministériels et de quatre députés de l'opposition; encore M. Laberge est-il absent.

L'hon. M. Macdonald—consent à différer cette affaire.

M. Bellingham—demande un comité composé de MM. J. W. Macdonald, Cartier, J. Sanfield Macdonald, Foley et Turcotte, investi de tous les pouvoirs nécessaires pour s'assurer de la vérité relativement à une pétition présentée à la Chambre, à propos de l'élection d'Argenteuil, et d'après laquelle le *jurat* attaché à la contestation, n'est pas le *jurat* soumis au juge Badgley et qui valut à M. Bellingham une condamnation de la part de ce juge.

Après quelques explications de MM. Cartier, John Sanfield Macdonald et Sicotte, M. Bellingham consent à retirer sa motion.

M. Foley—demande un comité chargé de l'affaire de M. Lawrence W. Mercer, qui vient d'être nommé shérif du comté de Norfolk, en dépit des réclamations de tous les habitants respectables de ce comté. Il paraît que le frère de M. Mercer remplit déjà cinq fonctions diverses dans ce comté, et qu'à l'exception de la place de juge et de régistrateur, toutes les fonctions du comté, dont le salaire est au-dessus de 50 louis, sont à présent entre les mains de la même famille.

D'ailleurs, la nomination de M. L. W. Mercer n'est pas régulière. Il était sous-shérif et il a acheté la place de shérif, occupée par M. H. V. A. Rapelje, moyennant la somme de 5,000 louis. C'est là une infamie contre laquelle se sont révoltés tous les citoyens de Norfolk. Mais le gouvernement haut-canadien, en minorité dans le Haut-Canada, se sert de la majorité bas-canadienne, pour se rire des droits haut-canadiens, tant en ce qui regarde l'administration qu'en ce qui concerne la législation.

Après des débats très-prolongés, entre MM. J. A. Macdonald, Brown, Sicotte, John S. Macdonald, Loranger et Foley, ce dernier consent à ce que l'examen de cette affaire soit renvoyé à jeudi prochain.

M. Cayley—informe la Chambre que le livre des comptes publics sera prêt dans 10 jours.

M. MacGee—propose une adresse au Gouverneur, lui demandant communication de tous les papiers relatifs au meurtre de John Farrell, commis près du bureau d'élection d'Alma, dans le comté de Wellington.

M. J. A. Macdonald—approuve cette demande.

M. Mackenzie—propose de demander à Son Excellence un compte détaillé des sommes données aux églises d'Angleterre, d'Ecosse et de Rome, en vertu de la loi relative aux réserves du clergé. Il fait aussi une motion, qui est amendée après quelques explications, et d'après laquelle les banques du Canada sont requises d'envoyer à la Chambre les relevés que la loi exige d'elles.

M. Dorion—demande que l'ordre du jour relatif à la réception de la pétition de MM. Étienne M. C. Taylor et autres, contre l'élection du député de Mégantic, soit rescindé et que cette pétition soit rejetée.

Le député de Montréal explique à la Chambre que jeudi, il fut résolu que toutes les pétitions relatives aux élections devraient être envoyées au comité électoral, et en conséquence, la pétition contre le député de Mégantic devait prendre cette direction; mais, dans la même séance, la pétition contre le député de Russell fut rejetée, sous prétexte que ce dernier n'en avait pas reçu avis.

M. Cartier—Si cette pétition est pareille à celle qui fut présentée contre le député de Russell, le député de Montréal ne saurait s'empêcher de voter pour celle-ci, comme il le fit pour l'autre, c'est-à-dire contre le rejet.

M. Dorion—croit que l'exception faite en faveur de l'un, devrait s'appliquer à tous les députés qui sont exactement dans le même cas.

M. Bureau—est d'avis que la Chambre agirait sagement en rescindant sa décision relative à l'élection de Russell; mais l'amendement qu'il veut proposer ne peut pas être reçu, parce qu'il n'en a pas donné avis.

La motion, mise aux voix, est rejetée par 69 voix contre 34. Parmi ces dernières, sont les voix des bas-canadiens Cimon, Dawson, Dufresne, Jobin, Laframboise, Langevin, Piché, Sicotte et Somerville. (M. Hébert, de Mégantic, est dispensé de prendre part à ce vote.)

M. Cayley—informe la Chambre, en réponse à M. Dorion, que l'exécutif s'occupe à présent de décider si le gouvernement devrait se charger, en tout ou en partie, des frais qu'entraînera le creusement du lac St. Pierre.

M. Notman—propose de changer les membres du comité électoral—MM. J. S. Macdonald, Loranger, Hartman, Turcotte, Ferrer et Angus Morrison,—d'abord, parce que l'opposition est en minorité dans ce comité et ensuite parce que ce dernier renferme un ministre, duquel on ne saurait attendre beaucoup d'impartialité, puisque l'élection de quatre de ses collègues—le Commissaire des Travaux Publics, l'Inspecteur-Général, le Procureur-Général et le Solliciteur-Général Rose—est contestée.

Après une vive discussion à ce sujet, à laquelle prennent part les chefs des deux camps, sans néanmoins faire jaillir d'autres raisons que celles qui se trouvent dans le discours précédent, M. Aikins propose l'amendement suivant: "Cette chambre désapprouve l'acte de M. l'Orateur par lequel il nomme l'honorable J. Sanfield Macdonald, etc..... membres du comité général d'élections pour la présente année."

Cet amendement est adopté par 51 voix contre 49.

Comme c'est le premier échec subi par le parti ministériel, nous croyons devoir donner les noms de la majorité, ceux de la minorité et aussi ceux des députés qui étaient absents de la ville ou qui se sont abstenus de voter.

Oui:—Messieurs Aikins, Allan, Bell, Biggar, Brown, Buchanan, Bureau, Burwell, Cauchon, Christie, Cimon, Clark, Connor, Cook, Désaulniers, Dorion, Dorland, Foley, Gauvreau, Gould, Harwood, Hébert, Hogan, Holmes, Howland, Jobin, Laberge, Laframboise, Langevin, Donald A. Macdonald, John S. Macdonald, Mackenzie, Mattice, McGee, McKellar, Meagher, Mowat, Munro, Notman, Patrick, Pope, Walker Powell, Scatcherd, William Scott, Somerville, Stirton, Terrill, Thibaudeau, Webb, White et Wright,—51.